

**« EVADIX »**  
**Société anonyme à 1400 Nivelles, Rue de Namur 160/4**  
**RPM Nivelles, N° d'entreprise : 0 467.731.030**

Les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société situé Rue de Namur 160/4 à 1400 Nivelles, le lundi 13 mai 2019 à 16 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration afférent aux comptes annuels statutaires de la société, arrêtés au 31 décembre 2018.
2. Présentation desdits comptes.
3. Rapport du commissaire sur les comptes statutaires.  
*Proposition de résolution Les comptes annuels statutaires, le rapport de gestion et le rapport du commissaire arrêtés au 31 décembre 2018 de la SA EVADIX sont approuvés.*
4. Affectation du résultat.  
*Proposition de résolution L'affectation du résultat, telle que proposée par le Conseil d'administration, soit le report d'une perte de EUR 83.323,24 est approuvée.*
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2018.  
*Proposition de résolution La décharge aux administrateurs au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2018 est acceptée.  
La Décharge au commissaire au titre de l'accomplissement de son mandat pour l'exercice 2018 est acceptée.*
6. Renouvellement des mandats de Pascal Leurquin en tant qu'Administrateur délégué, Crina Iftimia en tant qu'Administrateur exécutif, la société The Next Limit s.p.r.l., représentée par Monsieur Didier de Coninck, en qualité d'administrateur non exécutif, la société Agropellets s.p.r.l., représentée par Monsieur Jean-François Gosse, en qualité d'administrateur indépendant, Roger Malchair en tant qu'Administrateur non exécutif. Décision quant à la rémunération.  
*Proposition de résolution Le renouvellement des mandats de Pascal Leurquin, en qualité d'administrateur et administrateur délégué et de Crina Iftimia, en qualité d'administrateur non exécutif est accepté pour 4 ans. Les mandats sont rémunérés.  
Le renouvellement des mandats de la société The Next Limit s.p.r.l., représentée par Monsieur Didier de Coninck, en qualité d'administrateur non exécutif et de la société Agropellets s.p.r.l., représentée par Monsieur Jean-François Gosse, en qualité d'administrateur indépendant est accepté pour 2 ans. Les mandats sont rémunérés.  
Le mandat de Roger Malchair en tant qu'administrateur non exécutif n'est pas renouvelé.*
7. Divers

Conditions d'admission à l'A.G.O. et documents à destination des actionnaires consultables et téléchargeables sur le site internet de la société à l'adresse suivante : [www.evadix.be](http://www.evadix.be)